

DÉCÈS DE CÉDRIC CHOUVIAT : 7 ANS D'ATTENTE POUR LA JUSTICE ET LA VÉRITÉ

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 23 OCTOBRE 2026

Le 5 janvier 2020, il y a bientôt 7 ans, Cédric Chouviat était tué à Paris par des policiers lors d'un contrôle routier, après qu'ils aient pratiqué sur lui une clef d'étranglement ainsi qu'un plaquage ventral.

C'est le travail citoyen de contre-enquête – des journalistes, des avocats et de la famille – qui a permis de faire connaître la vérité sur la mort de Cédric Chouviat : les vidéos collectées, celles des témoins, celles de Cédric, l'enregistrement de sa voix disant neuf fois "*Je m'étouffe*". Ce travail a été essentiel pour contredire la première version de la préfecture, et donc de l'État, faisant uniquement état d'un arrêt cardiaque.

Pourtant, le procureur a décidé de ne renvoyer les policiers que pour homicide involontaire, une hérésie juridique. Par ailleurs, un renvoi a été demandé par les avocats des policiers, alors que la famille de Cédric Chouviat attend déjà depuis plus de six ans la reconnaissance de la responsabilité des policiers impliqués. Le combat des familles de victimes de violences policières est une seconde violence qui s'ajoute au deuil.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme/droits humains) dénonce, depuis de nombreuses années, les obstacles à un traitement judiciaire égalitaire et efficient des procédures de violences policières : manque d'indépendance du parquet, absence d'un organe de contrôle indépendant des forces de l'ordre... Ces obstacles abiment profondément l'Etat de droit.

Il est essentiel et urgent de construire un cadre juridique qui soit à la fois clair pour la police et protecteur pour toutes et tous. Ce sont des préalables au rétablissement de la confiance entre les forces de l'ordre et la population.

La LDH soutient le combat de la famille de Cédric Chouviat pour un procès équitable, et demande l'interdiction des techniques d'immobilisation mortelles, comme le plaquage ventral, dont il a été victime.

LDH
Fondée en 1898

